



RCS : CAEN

Code greffe : 1402

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de CAEN atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1995 B 00228

Numéro SIREN : 400 996 401

Nom ou dénomination : ELITOP

Ce dépôt a été enregistré le 31/08/2017 sous le numéro de dépôt 5726

Comptes annuels

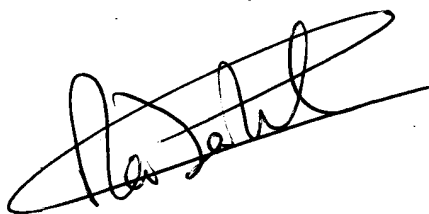
Période du 01/01/2016 au 31/12/2016

ELITOP

ZI route DE PARIS
14120 MONDEVILLE

APE : 4711D -
Siret : 40099640100016

POUR COPIE CONFORME



 MAZARS

MAZARS

Société d'Expertise Comptable inscrite au tableau
de l'ordre des experts comptables
3 ALLEE D'AUTEUIL

54500 VANDOEUVRE LES NANCY

Tél : 03.26.79.75.00

Fax : 03.26.79.74.74

Courriel : relms@mazars.fr

Web : www.mazars.fr

27

1

10

16

17

18

19

 Sommaire

Attestation d'Expert Comptable	3
Etats de synthèse	5
Bilan Actif	6
Bilan Passif	7
Compte de résultat	8
Compte de résultat (suite)	9
Annexe	11
Règles et méthodes comptables	12
Notes sur le bilan	14
Notes sur le compte de résultat	19
Etats détaillés	21
Bilan détaillé	22
Compte de résultat détaillé	25
Liasse fiscale	27
Documents complémentaires	65

Attestation d'Expert Comptable**MISSION DE PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS**

Conformément à nos accords, nous avons effectué une mission de présentation des comptes annuels de la société ELITOP relatifs à l'exercice du 01/01/2016 au 31/12/2016.

Les comptes annuels ci-joints, se caractérisent par les données suivantes :

	Montants en Euros
Total bilan	835 672,19
Chiffre d'affaires	1 791 159,51
Résultat net comptable (Perte)	-165 601,90

Nos diligences ont été réalisées conformément à la norme professionnelle du Conseil Supérieur de l'Ordre des Experts-Comptables applicable à la mission de présentation des comptes qui ne constitue ni un audit ni un examen limité.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'éléments remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels pris dans leur ensemble tels qu'ils sont joints à la présente attestation.

Fait à VANDOEUVRE LES NANCY

Le 04/04/2017

Pour MAZARS

Pascal EGO

EXPERT COMPTABLE

Etats de synthèse

Bilan Actif

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net 31/12/2016	Net 31/12/2015
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brevets, licences, logiciels, droits & valeurs similaires				
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				1 694
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations (mise en équivalence)				
Autres participations				
Créances rattachées aux participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	45		45	
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	45		45	1 694
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises	274 407		274 407	
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances (3)				
Clients et comptes rattachés	21 686		21 686	514
Autres créances	238 205		238 205	137 483
Capital souscrit et appelé, non versé				
Divers				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	298 370		298 370	169 448
Charges constatées d'avance (3)	2 959		2 959	449
TOTAL ACTIF CIRCULANT	835 627		835 627	307 894
Frais d'émission d'emprunt à évaluer				
Primes de remboursement des obligations				
Écarts de conversion actifs				
TOTAL GENERAL	835 672		835 672	309 588
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à plus d'un an (brut)				

Bilan Passif

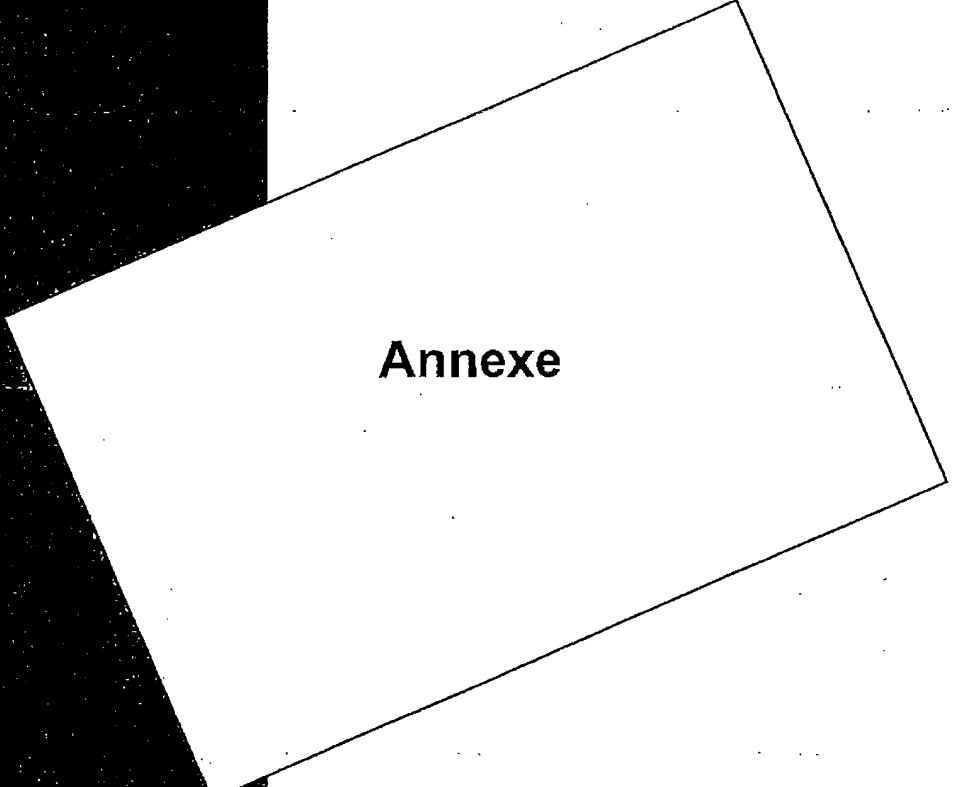
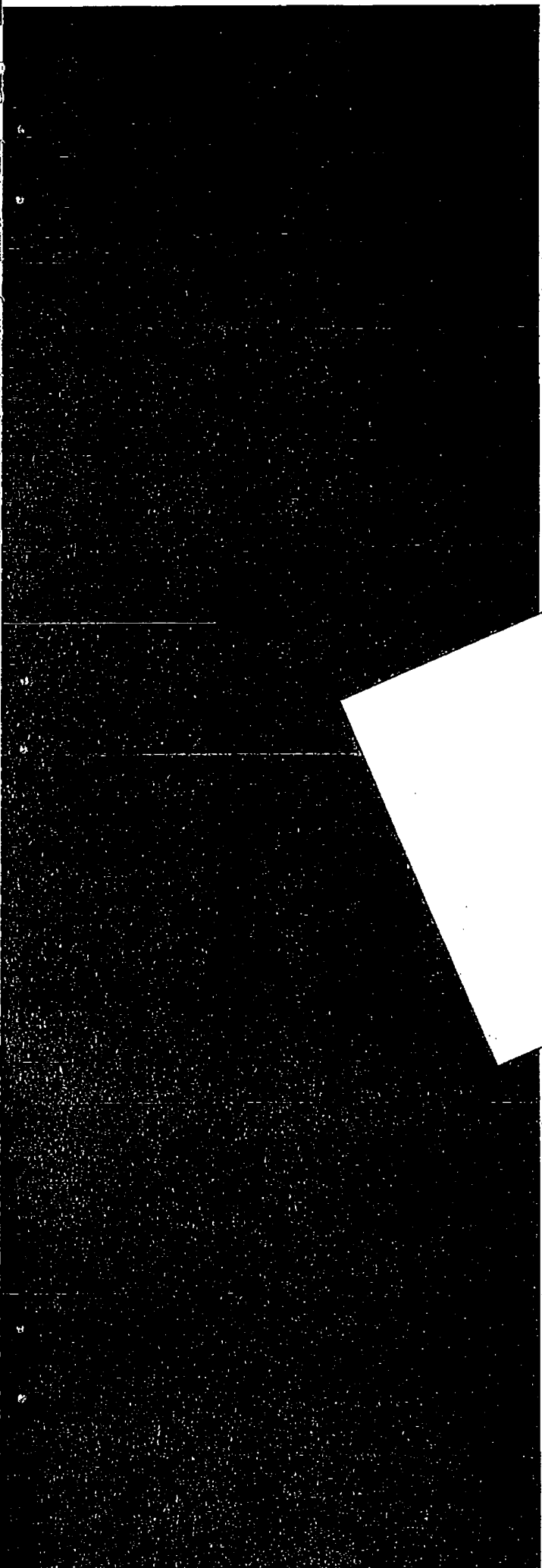
	31/12/2016	31/12/2015
CAPITAUX PROPRES		
Capital	1 600	1 600
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau		
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	-165 602	-60 583
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	-164 002	-58 983
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)		
Emprunts et dettes financières diverses (3)	334 232	306 760
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	537 921	51 255
Dettes fiscales et sociales	127 521	10 555
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
Produits constatés d'avance (1)		
TOTAL DETTES	999 674	368 571
Ecart de conversion passif		
TOTAL GÉNÉRAL	835 672	309 588
(1) Dont à plus d'un an (a)		
(1) Dont à moins d'un an (a)	999 674	368 571
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque		
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

Compte de résultat

	31/12/2016	31/12/2015
Produits d'exploitation (1)		
Ventes de marchandises	1 485 981	298 850
Production vendue (biens)	305 179	58 703
Production vendue (services)		
Chiffre d'affaires net	1 791 160	357 553
Dont à l'exportation		
Production stockée		
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation		
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges		
Autres produits	937	13
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	1 792 097	357 566
Charges d'exploitation (2)		
Achats de marchandises	1 782 987	206 441
Variations de stock	-274 407	70 247
Achats de matières premières et autres approvisionnements		
Variations de stock		
Autres achats et charges externes (a)	189 297	57 657
Impôts, taxes et versements assimilés	13 452	2 533
Salaires et traitements	184 351	46 604
Charges sociales	58 554	18 131
Dotations aux amortissements et dépréciations :		
- Sur immobilisations : dotations aux amortissements	441	752
- Sur immobilisations : dotations aux dépréciations		
- Sur actif circulant : dotations aux dépréciations		
- Pour risques et charges : dotations aux provisions		
Autres charges	1 666	14 795
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (II)	1 956 340	417 160
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	-164 243	-59 594
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun		
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)		
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)		
Produits financiers		
De participation (3)		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)		
Autres intérêts et produits assimilés (3)		
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (V)		
Charges financières		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées (4)	15	403
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL DES CHARGES FINANCIERES (VI)	15	403
RESULTAT FINANCIER (V-VI)	-15	-403
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I-II+III-IV+V-VI)	-164 259	-59 997

Compte de résultat (suite)

	31/12/2016	31/12/2015
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion		851
Sur opérations en capital		
Reprises sur provisions et dépréciation et transferts de charges		
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS (VII)		851
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion	90	1 437
Sur opérations en capital	1 253	
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES (VIII)	1 343	1 437
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	-1 343	-586
Participation des salariés aux résultats (IX)		
Impôts sur les bénéfices (X)		
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V+VII)	1 792 097	358 417
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VIII+IX+X)	1 957 699	419 000
BENEFICE OU PERTE	-165 602	-60 583
(a) Y compris :		
- Redevances de crédit-bail mobilier		
- Redevances de crédit-bail immobilier		
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs		851
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs		1 417
(3) Dont produits concernant les entités liées		
(4) Dont intérêts concernant les entités liées		



Annexe

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : ELITOP

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2016, dont le total est de 835 672 Euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant une perte de 165 602 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2016 au 31/12/2016.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 31/12/2016 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2016 ont été établis en conformité avec les dispositions du code de Commerce (articles L123-12 à L123-28), du règlement ANC N° 2016-07 du 26/12/2016 applicable aux exercices clos le 31/12/2016 et des règlements du Comité de la Réglementation Comptable (CRC).

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en Euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Règles et méthodes comptables

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Valeur au début d'exercice	Augmentation	Diminution	Valeur en fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles				
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	7 644		7 644	
- Installations générales, agencements aménagements divers				
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier				
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	7 644		7 644	
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières		45		45
Immobilisations financières		45		45
ACTIF IMMOBILISE	7 644	45	7 644	45

Notes sur le bilan

Amortissements des Immobilisations

	Valeur en début d'exercice	Augmentation	Diminutions	Valeur en fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles				
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagement des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	5 950	441	6 391	
- Installations générales, agencements aménagement divers				
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier				
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	5 950	441	6 391	
ACTIF IMMOBILISE	5 950	441	6 391	

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 262 895 Euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Autres	45		45
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	21 686	21 686	
Autres	238 205	238 205	
Charges constatées d'avance	2 959	2 959	
Total	262 895	262 850	45

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 1 600,00 Euros décomposé en 100 titres d'une valeur nominale de 16,00 Euros.

	Nombre	Valeur nominale
Titres composant le capital social au début de l'exercice	100	16,00
Titres émis pendant l'exercice		
Titres remboursés pendant l'exercice		
Titres composant le capital social à la fin de l'exercice	100	16,00

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 999 674 Euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an et à 5 ans au plus	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)	334 232	334 232		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	537 921	537 921		
Dettes fiscales et sociales	127 521	127 521		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)				
Produits constatés d'avance				
Total	999 674	999 674		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice dont :				
(**) Dont envers Groupe et associés	334 232			

Le montant des divers emprunts et dettes contractés auprès d'associés personnes physiques s'élève à 334 232 Euros.

Notes sur le bilan

Charges à payer

	Montant
FOURNISSEURS FACT NON PARVENUE	33 012
DETTES PR POUR CONGES A PAYER	5 360
CHARGES SOCIALES S/PROV.CONGES	1 656
CFE	4 165
CVAE	263
TAXE D APPRENTISSAGE	1 131
FORMATION CONTINUE	2 177
TAXE M2	4 420
Total	52 183

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
CHARGES CONSTATEES D AVANCE	1 984		
ASSURANCE MULTISQUE PAYÉE D,AV	976		
Total	2 959		

Notes sur le compte de résultat

Charges et produits d'exploitation et financiers

Frais accessoires d'achat

	Valeur globale	Dont frais accessoires
Achats de marchandises	1 782 987	17 051
Achats de matières premières et fournitures		
Achats d'autres approvisionnements		
Achats de matériel, équipements et travaux	40 270	
Achats non stockés de matières et fournitures		
TOTAL	1 823 256	17 051

Etats détaillés

Bilan détaillé

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/16	Net au 31/12/15
Immobilisations incorporelles				
21500000 – MATERIEL ET OUTILLAGE				7 644,10
28150000 – AMORT.MATERIEL ET OUTILL.				5 950,01
Installations techniques, matériel et outillage				1 694,09
Immobilisations corporelles				1 694,09
27510000 – DEPOTS DE GARANTIE VERSE	45,00		45,00	
Autres immobilisations financières	45,00		45,00	
Immobilisations financières	45,00		45,00	
ACTIF IMMOBILISE	45,00		45,00	1 694,09
37750000 – STOCK FIN D'EXERCICE	274 407,00		274 407,00	
Marchandises	274 407,00		274 407,00	
Stocks	274 407,00		274 407,00	
41100300 – CLIENTS ETS 26				299,90
41104000 – REMISES IMMEDIATES	220,46		220,46	
41106000 – CRT	18 391,24		18 391,24	
41109000 – CRT ETS 26				213,96
41110000 – CLIENTS NON COLLECTIF	3 074,18		3 074,18	
Clients et comptes rattachés	21 685,88		21 685,88	513,86
40100000 – FOURNISSEURS	41,36		41,36	1 854,10
40970000 – FOURNISSEURS-AUTRES AVOI	170 921,52		170 921,52	45 461,55
Fournisseurs débiteurs	170 962,88		170 962,88	47 315,65
44560000 – TAXES S/AUTRES BIENS ET SE	65 376,79		65 376,79	3 007,83
44567000 – CREDIT DE TVA A REPORTER	1 865,00		1 865,00	5 653,00
44586000 – TVA S FACT NON PARVENUES				2 158,63
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	67 241,79		67 241,79	10 819,46
45502000 – CC ST HERBLAIN SAVIGNE				78 566,36
46870000 – DIV-PRODUITS A RECEVOIR				781,33
Autres créances				79 347,69
Créances	259 890,55		259 890,55	137 996,66
51200000 – CREDIT AGRICOLE VERN ANJ	449,21		449,21	105 413,14
51210000 – CREDIT AGRICOLE	2 020,13		2 020,13	60 111,03
51211000 – CREDIT MUTUEL 301	101 686,81		101 686,81	
51219000 – CREDIT MUTUEL NOYANT ETS	30 607,07		30 607,07	
51270000 – CREDIT MUTUEL PERIERS 4201	506,70		506,70	
51280000 – BANQUE POSTALE SOUGE 140	99 116,58		99 116,58	
53110000 – CAISSE ESPECES				1 197,99
53111200 – CAISSE ELITOP PERIERS	3 611,66		3 611,66	
53111300 – CAISSE ELITOP SOUGE LE GA	25 194,37		25 194,37	
53111700 – CAISSE NOYANT LA GRAVOY	6 226,90		6 226,90	
53116000 – CAISSE ELITOP ETS 27	24 139,08		24 139,08	
53120000 – CAISSE CHEQUES				262,08
53130000 – CAISSE CB				1 463,85
53221000 – FOND DE CAISSE ETS 26				1 000,00
53222200 – FOND DE CAISSE ETS 27	996,34		996,34	
53223000 – FOND DE CAISSE ETS 29	1 472,50		1 472,50	
53224000 – FOND DE CAISSE ETS 30	1 012,00		1 012,00	
53225000 – FOND DE CAISSE ETS 31	1 331,00		1 331,00	
Disponibilités	298 370,35		298 370,35	169 448,09
Trésorerie	298 370,35		298 370,35	169 448,09
ACTIF CIRCULANT	832 667,90		832 667,90	307 444,75
48600000 – CHARGES CONSTATEES D'AV	1 983,71		1 983,71	
48601000 – ASSURANCE MULTISQUE PAY	975,58		975,58	449,25

Bilan détaillé

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/16	Net au 31/12/15
Charges constatées d'avance	2 959,29		2 959,29	449,25
COMPTES DE REGULARISATION	2 959,29		2 959,29	449,25
TOTAL ACTIF	835 672,19		835 672,19	309 588,09

Bilan détaillé

	Net au 31/12/16	Net au 31/12/15
10100000 – CAPITAL		
Capital social ou individuel	1 600,00	1 600,00
Résultat de l'exercice	1 600,00	1 600,00
CAPITAUX PROPRES	165 801,90	60 582,98
AUTRES FONDS PROPRES	164 001,90	58 982,99
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
45501000 – CTE COURANT PRODIM	2 026,43	2 026,43
45501100 – C/C PERIERS	29 996,34	
45505000 – C/C VERN ANJOU		244 731,30
45506000 – C/C PLOUBALAY		60 002,58
45507000 – C/C LES LUCS SUR BOULOGNE	182 222,10	
45508000 – C/C NOYANT LA GRAVOYERE	89 989,20	
45509000 – C/C SOUGE LE GANELON	29 998,17	
Emprunts et dettes financières diverses - Associés	334 232,24	306 760,31
40100000 – FOURNISSEURS	504 909,32	37 967,21
40810000 – FOURNISSEURS FACT NON PARVENU	33 011,79	13 288,09
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	537 921,11	51 255,30
42110000 – PERSONNEL – REM DUES	30 978,89	2 260,15
42700000 – PERSONNELS-OPPOSITIONS	107,97	
42820000 – DETTES PR POUR CONGES A PAYER	5 359,60	
43100000 – URSSAF	45 930,00	1 594,00
43150000 – CAISSE RETRAITE	11 582,07	414,00
43151000 – PREVOYANCE	2 899,00	289,00
43820000 – CHARGES SOCIALES S/PROV.CONGES	1 656,01	
44571000 – TVA COLLECTEE S/PRODUITS	954,71	
44580000 – TVA A REGULARISER		0,34
44586000 – TVA S FACT NON PARVENUES	15 896,97	
44587000 – TVA FACT A ETABLIR		5 001,25
44861000 – CFE	4 165,00	
44861500 – CVAE	263,00	
44864000 – TAXE D'APPRENTISSAGE	1 131,00	295,41
44865000 – FORMATION CONTINUE	2 176,52	701,32
44866000 – TAXE M2	4 420,00	
Dettes fiscales et sociales	127 520,74	10 555,47
Dividendes à payer		
DETTES	999 674,09	368 571,08
TOTAL PASSIF	835 672,19	309 588,09

Compte de résultat détaillé

	du 01/01/16 au 31/12/16 12 mois	du 01/01/15 au 31/12/15 12 mois	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
70710000 – VENTES MARCHANDISES		298 850,16	-298 850,16	-100,00
70720000 – VENTES DE MARCHANDISES I	1 485 980,51		1 485 980,51	
Ventes de marchandises France	1 485 980,51	298 850,16	1 187 130,35	397,23
Total ventes de marchandises	1 485 980,51	298 850,16	1 187 130,35	397,23
70100000 – VTES PROD FAB, PREST SERV	305 179,00	58 703,00	246 476,00	419,87
Production vendue France	305 179,00	58 703,00	246 476,00	419,87
Total production	305 179,00	58 703,00	246 476,00	419,87
75800000 – PROD. DIVERS GESTION COUR	937,18	13,29	923,89	NS
Autres produits	937,18	13,29	923,89	NS
Produits d'exploitation	1 792 096,69	357 566,45	1 434 530,24	401,19
60701000 – ACHATS 5,50 MARCHANDISES	843 066,85	157 625,25	685 441,60	434,86
60701500 – ACHATS 7 %	6 654,98	1 928,05	4 726,93	245,17
60702000 – ACHATS 20,00 MARCHANDISE	894 003,93	42 791,64	851 212,29	NS
60704000 – ACHATS EXO MARCHANDISES	32 447,13	7 084,53	25 362,60	358,00
60705000 – ACHATS EMBALLAGES	5 672,49	-370,11	6 042,60	NS
60870000 – FRAIS SERVICE SUR PLACARD	17 051,41	987,25	16 064,16	NS
60970000 – RISTOURNES MARCHANDISES	-3 393,71	-608,34	-2 785,37	457,86
60971000 – RISTOURNE ACHAT ET FIDELI	-6 654,31	-1 651,11	-5 003,20	303,02
60971500 – RISTOURNE POSITION TARIFA	-5 862,00	-1 345,78	-4 516,22	335,58
Achats de marchandises	1 782 986,77	206 441,38	1 576 545,39	763,68
60370000 – VAR STOCKS MARCHANDISES	-274 407,00	70 247,00	-344 654,00	-490,63
Variation de stock (m/ses)	-274 407,00	70 247,00	-344 654,00	-490,63
60610000 – E D F	31 036,07	9 313,68	21 722,39	233,23
60611000 – EAUX	504,19	235,73	268,46	113,88
60680000 – FOURNITURES DE MAGASINS	3 336,98	890,71	2 446,27	274,64
60681000 – SACHERIES	5 172,01	1 149,71	4 022,30	349,85
60682000 – VETEMENTS TRAVAIL	220,36	40,48	179,88	444,37
61321000 – LOYER FONDS DE COMMERCE	35 913,05	6 788,92	29 124,13	429,00
61360000 – LOCATIONS DIVERSES	292,07		292,07	
61553000 – ENTRETIEN DES BATIMENTS	2 650,72	85,84	2 564,88	NS
61554000 – ENTRETIEN STATION SERVICE	9 996,06		9 996,06	
61555000 – ENTRETIEN MATERIEL DIVER	4 727,87	861,29	3 866,58	448,93
61557000 – ENTRETIEN MATERIEL FROID	4 259,31	960,78	3 298,53	343,32
61561000 – PACK INFO	7 167,14	1 956,64	5 210,50	266,30
61562000 – ENTRETIEN BUREAUTIQUE	1 063,35	341,01	722,34	211,82
61610000 – PRIMES ASSURANCES-MULTIR	4 039,64	1 074,66	2 964,98	275,90
62140000 – MAIN D'OEUVRE PRESTEE ET		12 446,05	-12 446,05	-100,00
62260000 – HONORAIRES	374,63		374,63	
62261000 – HONORAIRE COMPTABLE	10 618,00	2 260,00	8 358,00	369,82
62270000 – FRAIS D'ACTES ET CONTENTIE	2 661,88	1 241,96	1 419,92	114,33
62286000 – COT PROG FIDELITE	2 067,30	458,95	1 608,35	350,44
62289000 – COTISATION FRANCHISE AFFI	22 188,05	5 184,86	17 003,19	327,94
62310000 – ANNONCES ET INSERTIONS PU	2 226,84	746,99	1 479,85	198,11
62360000 – AFFICHES ET PROSPECTUS		27,00	-27,00	-100,00
62361000 – DISTRIBUTION DES PROSPECT	2 646,49		2 646,49	
62365000 – SUPPORT PROG FIDELITE CRF	14 536,46	1 456,32	13 080,14	898,16
62380000 – COTISATION PUBLICITE	159,18	255,17	-95,99	-37,62
62381000 – DIVERS PUBLICITE	1 035,00	80,00	955,00	NS
62480000 – TRANSPORT DIVERS	92,67	489,18	-396,51	-81,06
62500000 – VOYAGES ET DEPLACEMENTS	3 149,03	1 880,45	1 268,58	67,46
62560000 – MISSIONS RECEPTIONS	185,23		185,23	

Compte de résultat détaillé

	du 01/01/16 au 31/12/16 12 mois	du 01/01/15 au 31/12/15 12 mois	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
62600000 - FRAIS POSTAUX & TELECOM	141,01	43,29	97,72	225,73
62601000 - TELEPHONE	2 704,26	2 152,66	551,60	25,62
62750000 - COMMISSION SERVICE BANC	786,69	679,32	107,37	15,81
62751000 - C.B	6 058,52	587,87	5 470,65	930,59
62752000 - FRAIS DE REMBOURSEMENT T		292,87	-292,87	-100,00
62801000 - SURVEILLANCE MAGASIN		31,14	-31,14	-100,00
62803000 - ENLEVEMENTS DECHETS	2 596,62	1 659,76	936,86	56,45
62804000 - BLANCHISSERIE	1 406,29	310,87	1 095,42	352,37
62805000 - PRESTATIONS ADMINISTRATI	3 019,66	1 672,60	1 347,06	80,54
62810000 - DOCUMENTATION	264,07		264,07	
Autres achats & charges externes	189 298,70	57 656,76	131 639,94	228,32
63120000 - TAXE D'APPRENTISSAGE	1 131,00	278,69	852,31	305,83
63130000 - PART EML FORM PROFESSIO	1 813,76	570,91	1 242,85	217,70
63511000 - CFE	5 824,00	1 683,74	4 140,26	245,90
63511500 - CVAE	263,00		263,00	
63780000 - TAXE M2	4 420,00		4 420,00	
Impôts, taxes et vers. assm.	13 451,76	2 533,34	10 918,42	430,99
64110000 - SALAIRES, APPOINTMENTS, COM	174 931,40	49 503,28	125 428,12	253,37
64120000 - CONGES PAYES	9 269,49	-2 264,27	11 533,76	-509,38
64145000 - INDEMNITE DIVERS	150,00	-634,83	784,83	-123,63
Salaires et Traitements	184 350,89	46 604,18	137 746,71	295,57
64510000 - COTISATIONS URSSAF	40 264,64	12 077,63	28 187,01	233,38
64520000 - COTISATIONS AUX MUTUELL	3 132,51	1 449,97	1 682,54	116,04
64530000 - COTISATIONS CAISSES RETRA	10 653,03	4 530,61	6 122,42	135,13
64550000 - CHARGES SOCIALE PROV SAL	2 871,99	-318,16	3 190,15	NS
64750000 - MEDECINE TRAVAIL, PHARMA	1 631,67	390,62	1 241,05	317,71
Charges sociales	58 553,84	18 130,67	40 423,17	222,95
68115000 - AMORT MATERIEL	440,76	752,00	-311,24	-41,39
Amortissements et provisions	440,76	752,00	-311,24	-41,39
65160000 - REDEVANCE SACHEM	53,87	114,47	-60,60	-52,94
65400000 - PERTES S/CREANCES IRRECO	1 259,81	14 676,38	-13 416,57	-91,42
65800000 - CHARGES DIV. GESTION COUR	352,41	4,27	348,14	NS
Autres charges	1 666,09	14 795,12	-13 129,03	-88,74
Charges d'exploitation	1 956 339,81	417 160,45	1 539 179,36	368,97
RESULTAT D'EXPLOITATION	-164 243,12	-59 594,00	-104 649,12	175,60
66150000 - INT CPTES COURANTS & DBP	15,45	402,66	-387,21	-96,16
Charges financières	15,45	402,66	-387,21	-96,16
Résultat financier	-15,45	-402,66	387,21	-96,16
RESULTAT COURANT	-164 258,57	-59 996,66	-104 261,91	173,78
77200000 - PROD. EXCEPTIONNELS/EXER		850,73	-850,73	-100,00
Produits exceptionnels		850,73	-850,73	-100,00
67120000 - PENALITES AMENDES	90,00	20,50	69,50	339,02
67200000 - CHARGES EXCEP/EXERC. ANT		1 416,56	-1 416,56	-100,00
67560000 - VNC DES IMMOB. FINANCIERE	1 253,33		1 253,33	
Charges exceptionnelles	1 343,33	1 437,06	-93,73	-6,52
Résultat exceptionnel	1 343,33	-586,33	-757,00	129,11
RESULTAT DE L'EXERCICE	-165 601,90	-60 582,99	-105 018,91	173,35

Liasse fiscale

Déclaration de résultat 2031

Formulaire obligatoire
(art. 59 A ou 502 septies A bis
du Code Général des Impôts)

IMPÔT SUR LE REVENU

Timbre à date du service

Exercice ouvert le	01/01/2016	et clos le	31/12/2016	Régime simplifié d'imposition	
Option pour la comptabilité super-simplifiée		TVA		Régime Réel normal	X
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime)					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de l'exploitant :	Adresse du domicile de l'exploitant :
SNC ELITOP	
Adresse de la direction de l'entreprise :	Ancienne adresse en cas de changement :
ZI route DE PARIS 14120 MONDEVILLE SIRET 4 0 0 9 9 6 4 0 1 0 0 0 1 6	

B DIVERS

Activités exercées : Supermarchés	Personne inscrite au répertoire des métiers (cochez la case) ☐
-----------------------------------	---

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION

	Col. 1	Col. 2
1 Résultat fiscal Bénéfice col. 1, Déficit col. 2 (report XN ou XO du 2058 A ou 370 ou 372 du 2033 B)	0	165 512
2 Revenus de valeurs et capitaux mobiliers (compris dans les résultats ci-dessus)		
a Revenus exonérés de l'impôt sur le revenu		
à déduire : quote-part des frais et charges correspondants ①		
c revenus nets exonérés (a - b)		
d Revenus soumis à l'impôt sur le revenu ②		
Total c + d		
3 Total	0	165 512
4 Bénéfice imposable (col. 1 - col. 2) ou Déficit déductible (col. 2 - col. 1) ③		165 512
4bis Revenus compris dans le bénéfice imposable mais exclus de l'assiette de l'acompte du prélèvement à la source (art. 204G du CGI)		
- Subventions d'équipement, indemnités d'assurance compensant la perte d'un élément de l'actif immobilisé et plus-values à court terme définies à l'article 39 duodecies.	e	
- Moins-values à court terme définies à l'article 39 duodecies.	f	1 253

5 Plus-values taxées selon les règles prévues pour les particuliers ④	à court terme et à long terme exonérées ⑤	à long terme imposables au taux de 16 % ④
à long terme différée de 2 ans (art. 39 quindecies I-1 du CGI) ④	dont plus-values à long terme exonérées (art. 151 septies A du CGI) ⑥	

6 Exonérations et Abattements	
Entreprise nouvelle art. 44 sexies ☐	ZRR art. 44 quindecies ☐
ZFU art. 44 octies et 44 octies A ☐	Zone franche d'activités ☐
Autres dispositifs ☐ ⑧	
Jeunes entreprises (JEI) ☐	
Zone de restructuration de défense (art. 44 terdecies) ☐	
Option pour le crédit d'impôt outre-mer dans le secteur productif (art. 244 quater W) ☐	
Option pour le crédit d'impôt outre-mer dans le secteur du logement social (art. 244 quater X) ☐	
Exonération ou abattement pratiqué ⑦	sur les plus-values à long terme imposables au taux de 16 %
	sur le bénéfice

7 BIC non professionnels (2031Bis) ⑨	a - BÉNÉFICE	b - DÉFICIT	c - PLUS-VALUE
--------------------------------------	-----------------------------------	----------------------------------	-------------------------------------

8 Régime des sociétés de personnes ⑩
Cadre réservé aux sociétés de personnes dont les associés sont des personnes morales soumises à l'impôt sur le revenu et d'autres à l'impôt sur les sociétés.
Résultat fiscal issu du mode de calcul de l'impôt sur les sociétés

ATTENTION : toutes les entreprises soumises à un régime réel d'imposition en matière de résultats ont l'obligation de déposer leur déclaration de résultats et ses annexes par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration prévue par l'article 1738 du code général des impôts. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr.

La notice 2033-NOT-SD est accessible sur le site www.impots.gouv.fr

Visa : CGA ☐	Visueur conventionné ☐
Nom, adresse, téléphone, Télécopie	
- du professionnel de l'expertise comptable : SAS MAZARS	Tél : 03.26.79.75.00
3 ALLEE D'AUTREUIL 54500 VANDOEUVRE LES NANCY	Télécopie : 03.26.79.74.74
- du conseil :	Tél :
	Télécopie :
- de l'association agréée :	Tél :
	Télécopie :
- N° d'agrément de l'AA :	

IMPÔT SUR LE REVENU

ANNEXE A LA DÉCLARATION N° 2031

N° 2031 BIS
2017

Désignation de l'entreprise : SNC ELITOP
(À ne remplir que sur les exemplaires en continu)

et date de clôture de l'exercice :
31/12/2016

D RÉPARTITION DES BÉNÉFICES ET DES DÉFICITS DES SOCIÉTÉS (voir renvois page 4)

Ce cadre ne concerne que les sociétés en nom collectif et assimilées, les sociétés en commandite simple, les sociétés en participation et les sociétés créées de fait qui n'ont pas opté pour le régime fiscal des sociétés de capitaux, les sociétés à responsabilité limitée et les sociétés en commandite simple de caractère familial ayant opté pour le régime fiscal des sociétés de personnes, ainsi que les groupements d'intérêt économique et les sociétés de copropriétaires de navires (art. 48-1 et 48-2 ann. III au CGI).
(Si ce cadre est insuffisant, joindre à la présente déclaration un état du même modèle)

Identification, adresse, qualité (associé, associé-gérant, etc.) des associés, personnes physiques ou morales ①	BIC «B» ou BIC non profes- sionnels «M» ②	Quote-part du bénéfice ou du déficit ③ à prendre en consi- dération pour le calcul de la base d'imposition à l'impôt sur le revenu ou, éventuelle- ment à l'impôt sur les sociétés ③	Quote-part des plus-values imposables au taux réduit
1	2	3	4
CARREFOUR PROXIMITE FRANCE 21, route de Paris 14120 MONDEVILLE	M	(163 856)	
SAS PROFIDIS 14120 MONDEVILLE	M	(1 655)	

Sociétés en commandite simple ① montant des bénéfices distribués aux commanditaires au cours de l'année 0

E RELEVÉ DE CERTAINS FRAIS GÉNÉRAUX

Cette rubrique ne concerne que les entreprises individuelles ①, elle doit être remplie lorsque ces frais excèdent, par exercice, 1 000 € pour les cadeaux ou 6 100 € pour les frais de réception

① Les autres entreprises doivent utiliser, le cas échéant, le relevé de frais généraux n° 2067.	Exercice
Montant des : - Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 65 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises). - Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement.	

F DIVERS

NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

ADRESSES DES AUTRES ÉTABLISSEMENTS. (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

G CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION

RÉMUNÉRATIONS	Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les D.A.D.S. et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés, figurant sur la DADS 1 ou modèle 2460, montant total des bases brutes fiscales inscrites dans la colonne 18A. Ils doivent être, le cas échéant, majorés des indemnités exonérées de la taxe sur les salaires, telles notamment les sommes portées dans la colonne 20 C au titre de la contribution de l'employeur à l'acquisition des chèques-vacances par les salariés.	
	Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages	
	Montant des prélèvements financiers effectués à titre personnel au cours de l'exercice (*)	
	Montant des apports en capital ou des versements en compte courant faits au cours de l'exercice (*) (*) À remplir par les entreprises passibles de l'impôt sur le revenu et dispensées de bilan.	

PLUS-VALUES ACQUISES EN FRANCHISE D'IMPÔT

Nature des immobilisations non amortissables	Valeur réévaluée	Prix d'acquisition	Plus-value ④

④ Il convient de reporter chaque année le montant de la plus-value acquise en franchise d'impôt

H BIC NON PROFESSIONNELS

Détermination du résultat de l'exercice	Bénéfice	Déficit	Plus-value
Locations meublées non professionnelles ou membres non professionnels de copropriétés de cheval de course ou d'étalon			
Autres BIC non professionnels			
Résultat avant imputation des déficits antérieurs	à reporter case 7a	à reporter case 7b	à reporter case 7c

REDUCTIONS ET CREDITS D'IMPOTS DE L'EXERCICE

2069RCI

Au titre de l'année N

SNC ELITOP

400996401 BICL

Désignation et n° siren de la société membre de groupe pour lequel le formulaire est déposé	Néant	
	PME au sens communautaire	X
Désignation et n° siren de la société tête de groupe	Société bénéficiant du régime fiscal des groupes	

I - REDUCTIONS ET CREDITS D'IMPOT DISPENSES DE DECLARATION SPECIALE

Crédit d'impôt	Montant
Crédit d'impôt en faveur de l'apprentissage	1 467
Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi	8 722

Réduction d'impôt en faveur du mécénat – montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siège est situé au sein de l'UE ou de l'EEE

Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (complément)

dont crédit d'impôt relatif aux rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM	
Dont montant préfinancé	
Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt hors rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM	145 369
Montant des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM	
Montant des rémunérations (hors DOM) éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L.3141-30 du code du travail	
Montant des rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur des indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L. 3141-30 du code du travail	
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés	

II CREDITS D'IMPOT AVEC DEPOT OBLIGATOIRE D'UNE DECLARATION SPECIALE

Crédit d'impôt	Montant
Crédit d'impôt en faveur de la recherche – dont montant du crédit d'impôt pour les dépenses situées dans les DOM	

PRECISIONS SUR L'UTILISATION DES CREDITS D'IMPOTS (Utilisation de la valeur AUT – Autres crédits d'impôts)

--

III – CAS PARTICULIERS

	Crédit d'impôt	Montant
CI déposé en cas de cessation au titre de l'année N		
CI déposé au titre de l'année civile N-2, N-1 en cas d'exercice de plus de 12 mois		

CRÉDIT D'IMPÔT APPRENTISSAGE
(Article 244 quater G du code général des impôts)
Au titre de l'année civile 2016

N° 2079-A
2017

FICHE D'AIDE AU CALCUL

Ce formulaire ne constitue pas une déclaration. Il n'a pas à être transmis spontanément à l'administration. La déclaration des réductions et crédits d'impôt n° 2069-RCI-SD constitue le support déclaratif du crédit d'impôt apprentissage.

Dénomination de l'entreprise SNC ELITOP	N° SIREN : 400996401
Adresse ZI route DE PARIS 14120 MONDEVILLE	

SOCIÉTÉ BÉNÉFICIAIRE DU RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS (COCHER LA CASE) ☐

Dénomination de la société mère	N° SIREN :
Adresse	

ENTREPRISE PORTANT LE LABEL « ENTREPRISE DU PATRIMOINE VIVANT » (COCHER LA CASE) ☐

— Date du dépôt de la demande d'octroi du label « entreprise du patrimoine vivant » :	
— Date d'octroi du label « entreprise du patrimoine vivant » :	

I - DÉTERMINATION DU NOMBRE D'APPRENTIS OU D'ÉLÈVES ¹

Répartition du nombre d'apprentis en première année de leur cycle de formation et préparant un diplôme de niveau inférieur ou égal à BAC+2, employés depuis au moins 1 mois, en fonction du nombre de mois de présence dans l'année ²		
Nombre d'apprentis	Nombre de mois de présence	Total (col 1 x col 2)
(1)	(2)	(3)
	1 mois	
	2 mois	
2	3 mois	6
	4 mois	
1	5 mois	5
	6 mois	
	7 mois	
	8 mois	
	9 mois	
	10 mois	
	11 mois	
	12 mois	
Nombre annuel moyen d'apprentis (total colonne 3/12)		1 0.92

Répartition du nombre d'apprentis ayant un statut spécifique, en première année de leur cycle de formation et employés ³ depuis au moins 1 mois en fonction du nombre de mois de présence dans l'année ⁴		
Nombre d'apprentis dont le statut spécifique ouvre droit à un crédit d'impôt majoré	Nombre de mois de présence	Total (col 4 x col 5)
(4)	(5)	(6)
	1 mois	
	2 mois	
	3 mois	
	4 mois	
	5 mois	
	6 mois	
	7 mois	
	8 mois	
	9 mois	
	10 mois	
	11 mois	
	12 mois	
Nombre annuel moyen d'apprentis ayant un statut spécifique (total colonne 6/12)		2

¹ Cette condition s'apprécie au 31 décembre de l'année civile au titre de laquelle le crédit d'impôt est calculé

² Tout mois commencé est comptabilisé comme un mois entier.

³ Relevé de cette catégorie : l'apprenti bénéficiant d'un accompagnement personnalisé (article L 5131-7 1° du code du travail) ou apprenti handicapé (article L 5213-2 du code du travail), l'apprenti employé par une entreprise portant le label "entreprise du patrimoine vivant" au sens de l'article 23 de la loi du 2 août 2005 en faveur des petites et moyennes entreprises, l'apprenti ayant signé un contrat d'apprentissage à l'issue d'un contrat de volontariat pour l'insertion mentionné à l'article L 130-1 du code du service national.

⁴ Tout mois commencé est comptabilisé comme un mois entier.

II – DÉPENSES DE PERSONNEL AFFÉRENTES AUX APPRENTIS (ne mentionner que les rémunérations et charges sociales des apprentis)

Rémunérations et accessoires	3	8 509
Charges sociales correspondantes aux rémunérations et accessoires	4	517
Subventions publiques	5	
Total (ligne 3 + 4 – 5)	6	9 026

III – DÉTERMINATION DU MONTANT DU CRÉDIT D'IMPÔT APPRENTISSAGE

Crédit d'impôt pour l'accueil des apprentis en première année préparant un diplôme de niveau inférieur ou égal à BAC+2 (ligne 1 x 1600 €)	7	1 467
Crédit d'impôt majoré pour l'accueil des apprentis en première année ayant un statut, une qualification ou un contrat spécifique (ligne 2 x 2200 €)	8	
Crédit d'impôt de l'entreprise (total des lignes 7 et 8 dans la limite du montant indiqué ligne 6)	9	1 467
Quote part du crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou assimilées (servir le tableau cadre IV.A)	10	
Montant total du crédit d'impôt (somme des lignes 9+10)	11	1 467

IV – PARTICIPATIONS DANS LES SOCIÉTÉS DE PERSONNES**A – CADRE À SERVIR PAR LES ENTREPRISES DÉCLARANTES QUI DÉTIENNENT DES PARTICIPATIONS DANS DES SOCIÉTÉS DE PERSONNES OU GROUPEMENTS ASSIMILÉS**

Nom et adresse des sociétés de personnes ou groupements assimilés n° SIRET (pour les entreprises)	% de droits détenus dans la société	Quote-part du crédit d'impôt
TOTAL		12

B – CADRE À SERVIR PAR LES ASSOCIÉS QUI DÉTIENNENT DES PARTICIPATIONS DANS DES SOCIÉTÉS DE PERSONNES OU GROUPEMENTS ASSIMILÉS⁵

Nom et adresse des associés et n° SIRET (pour les entreprises)	% de droits détenus dans la société	Quote-part du crédit d'impôt
CARREFOUR PROXIMITÉ FRANCE ZI, RTE de Paris 14120 MONDEVILLE 34513048800017	99.00	1 452
SAS PROFIDIS... 14120 MONDEVILLE 32351440600012	1.00	14
TOTAL		13

V – UTILISATION DU CRÉDIT D'IMPÔT

Entreprises individuelles : le montant déterminé ligne 11 doit être reporté sur la déclaration n° 2069-RCI-SD et sur la déclaration n° 2042 C-PRO.

Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés : le montant déterminé ligne 11 doit être reporté sur la déclaration n° 2069-RCI-SD et sur le relevé de solde n° 2572.

Les demandes de restitution du crédit d'impôt non imputé sur l'impôt sur les sociétés sont formulées sur l'imprimé n° 2573-SD par voie dématérialisée (procédure EDI ou EPI) ou sur imprimé n° 2573-SD disponible sur le portail fiscal www.impots.gouv.fr.

⁵ Seuls les associés personnes morales ou associés personnes physiques participant à l'exploitation au sens du 1° bis du I de l'article 156 du CGI peuvent faire valoir leur part dans le crédit d'impôt. Le montant global déterminé est réparti entre tous les associés, mais seuls ceux cités ci-avant peuvent prétendre au bénéfice de ce crédit d'impôt. Dès lors, le total de la répartition entre les associés peut être différent du montant déterminé ligne 11.

CRÉDIT D'IMPÔT POUR LA COMPÉTITIVITÉ ET L'EMPLOI

N° 2079-CICE-SD

Dépenses engagées
au titre de 2016

FICHE D'AIDE AU CALCUL

Ce formulaire ne constitue pas une déclaration. Il n'a pas à être transmis spontanément à l'administration. La déclaration des réductions et crédits d'impôt n° 2069-RCI constitue le support déclaratif du crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi.

Exercice ouvert le	01/01/2016	Clos le	31/12/2016
--------------------	------------	---------	------------

Nom et prénoms ou dénomination et adresse de l'entreprise	N° SIREN de l'entreprise
SNC ELITOP ZI route DE PARIS 14120 MONDEVILLE	40099640100016
	Ancienne adresse (en cas de changement) :

Société bénéficiant du régime fiscal des groupes de sociétés (article 223 A du CGI)	☐	Désignation et adresse de la société mère :	N° SIREN de la société mère

I - CALCUL DU CRÉDIT D'IMPÔT ANNÉE CIVILE 2016

A - Sur les rémunérations versées hors départements d'outre-mer (DOM)

Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt hors rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM (reporter le montant cumulé figurant sur le bordereau récapitulatif de cotisation (BRC) ou la déclaration unifiée de cotisations sociales (DUCS) ou la déclaration trimestrielle de salaires (DTS) relatif au dernier mois ou au dernier trimestre de l'année, ¹ hors rémunérations versées dans les DOM)	1	145 369
--	---	---------

Montant du crédit d'impôt (ligne 1 x 6 %)	2	8 722
---	---	-------

Montant des rémunérations éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L. 3141-30 du code du travail ² (secteurs du BTP, des transports, des spectacles et des dockers).	3a	
--	----	--

Montant de la majoration prévue pour les employeurs visés à l'article L. 3141-30 du code du travail ((ligne 3a x 6 %) x 10/90)	3b	
--	----	--

Montant du crédit d'impôt majoré (ligne 2 + ligne 3b)	4	8 722
---	---	-------

B - Sur les rémunérations versées dans les DOM

Montant des rémunérations n'excédant pas 2,5 SMIC versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les départements d'outre-mer	5	
---	---	--

Montant du crédit d'impôt sur rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les départements d'outre-mer (ligne 5 x 9%) ³	6	
---	---	--

Montant des rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les départements d'outre-mer éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L. 3141-30 du code du travail ⁴ (secteurs du BTP, des transports, des spectacles et des dockers).	7a	
--	----	--

Montant de la majoration prévue pour les employeurs visés à l'article L. 3141-30 du code du travail ((ligne 7a x 9 %) x 10/90)	7b	
--	----	--

Montant du crédit d'impôt sur rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les départements d'outre-mer (ligne 6 + ligne 7b)	8	
--	---	--

Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés (reporter le montant indiqué ligne 12)	9	
---	---	--

Montant total du crédit d'impôt (ligne 2 ou ligne 4 + ligne 6 ou ligne 8 + ligne 9)	10	8 722
---	----	-------

Dont crédit d'impôt relatif aux rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les départements d'outre-mer	11	
---	----	--

¹ Les entreprises éligibles au CICE sont tenues de s'acquitter de leurs obligations déclaratives à la fois auprès des organismes collecteurs des cotisations sociales et auprès de l'administration fiscale.

² Cf. § 55 du BOI-BIC-RCI-10-150-20.

³ Pour des rémunérations versées en 2016 à des salariés affectés à des exploitations situées dans les départements d'outre-mer, le taux est fixé à 9 %

⁴ Cf. § 55 du BOI-BIC-RCI-10-150-20.

II - CADRE À SERVIR PAR LES ENTREPRISES DÉCLARANTES QUI DÉTIENNENT DES PARTICIPATIONS DANS DES SOCIÉTÉS DE PERSONNES OU GROUPEMENTS ASSIMILÉS NON SOUMIS À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Nom et adresse des sociétés de personnes ou groupements assimilés et n° SIREN	Montant total du crédit d'impôt ①	Montant de la créance "en germe" cédée (préfinancement) ②	% de droits détenus dans la société ③	Quote-part du crédit d'impôt (① - ② X ③)
TOTAL				12

III - CADRE À SERVIR POUR LA RÉPARTITION DU CRÉDIT D'IMPÔT ENTRE LES ASSOCIÉS MEMBRES DE SOCIÉTÉS DE PERSONNES OU GROUPEMENTS ASSIMILÉS NON SOUMIS À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Nom et adresse des associés membres de sociétés de personnes ou groupements assimilés et n° SIREN (pour les entreprises)	Montant total du crédit d'impôt ①	Montant de la créance "en germe" cédée (préfinancement) ②	% de droits détenus dans la société ③	Quote-part du crédit d'impôt (① - ② X ③)
CARREFOUR PROXIMITÉ FRANCE ZI, route de Paris 14120 MONDEVILLE FRA 345130488	8 722		99.00	8 634
SAS PROFIDIS 14120 MONDEVILLE FRA 323514406	8 722		1.00	87
TOTAL				8 722

IV - UTILISATION DE LA CRÉANCE

IV-1. Détermination du montant du crédit d'impôt disponible pour l'entreprise (sociétés soumises à l'impôt sur les sociétés et les entreprises individuelles relevant de l'impôt sur le revenu) :

Cas général			
Montant du crédit d'impôt (hors quote-part résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés) (report de la ligne 2 ou 4 + ligne 6 ou 8)	13		
Montant cédé à un établissement de crédit au titre du préfinancement ⁵	14		
Montant du crédit d'impôt disponible Reporter en ligne 15 : - le résultat du calcul (ligne 13 - ligne 14) s'il est positif; - zéro si le résultat du calcul (ligne 13 - ligne 14) est négatif ou égal à zéro	15		
Montant total du crédit d'impôt disponible (incluant la quote-part résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés) (ligne 12 du cadre II + ligne 15)	16		

Cas particulier des sociétés relevant du régime de groupe (à compléter exclusivement par la société mère)

Montant total du crédit d'impôt du groupe (totalisation de l'ensemble des montants de CICE des sociétés du groupe)	17		
Montant cédé à un établissement de crédit au titre du préfinancement ³	18		
Montant du crédit disponible Reporter en ligne 19 : - le résultat du calcul (ligne 17 - ligne 18) s'il est positif; - zéro si le résultat du calcul (ligne 17 - ligne 18) est négatif ou égal à zéro	19		
Montant total du crédit d'impôt disponible (incluant la quote-part résultant de la participation des entreprises dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés) [(totalisation de la ligne 12 de l'ensemble des déclarations du groupe) + ligne 19]	20		

⁵ Il convient de porter le montant de la créance cédée, et non le montant de l'avance reçue.

IV-2. Entreprises à l'impôt sur les sociétés :

Montants imputés sur l'impôt sur les sociétés (dans la limite du montant de l'impôt dû et du crédit d'impôt déterminé ligne 16 ou ligne 20)	21	
Montant restant à imputer sur l'impôt éventuellement dû des 3 années suivantes (cas général) ou dont la restitution (cas particuliers des entreprises nouvelles, jeunes entreprises innovantes, PME au sens communautaire et entreprises en procédure collective) est à demander à partir du formulaire n° 2573-SD	22	

- Pour les sociétés hors régime de groupe :

Les montants déterminés lignes 1, 3a, 5, 7a, 9, 10, 11 et 14 doivent être reportés sur la déclaration n° 2069-RCI-SD et ceux déterminés lignes 10 et 14 sur le relevé de solde n° 2572-SD.

- Pour la société mère d'un groupe de sociétés :

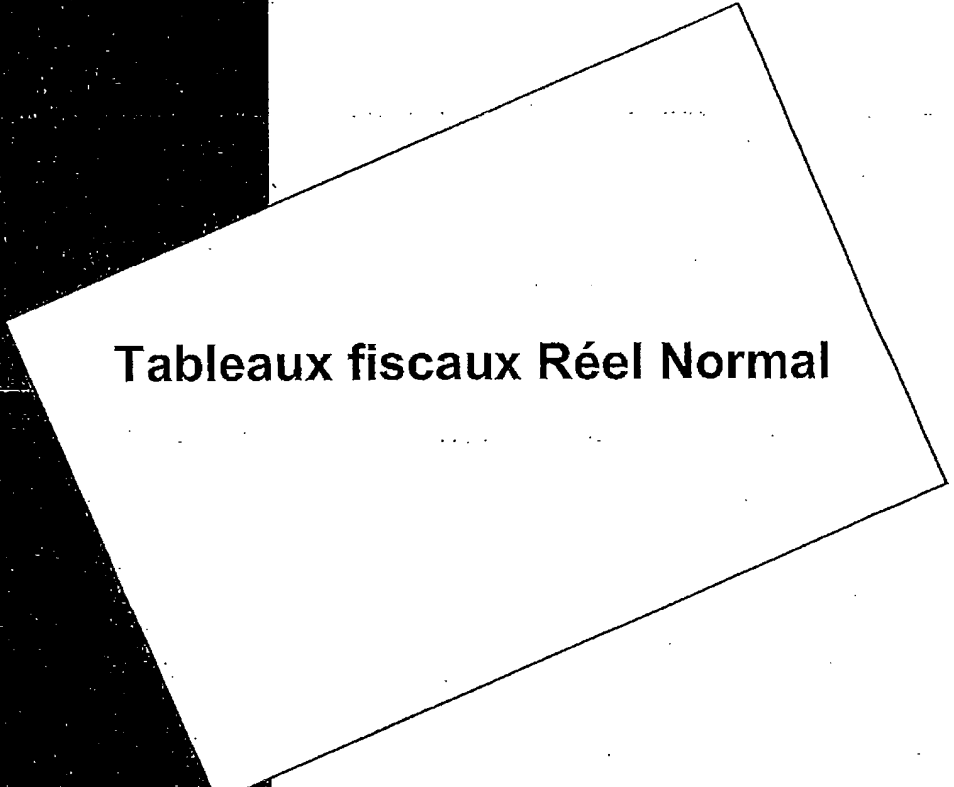
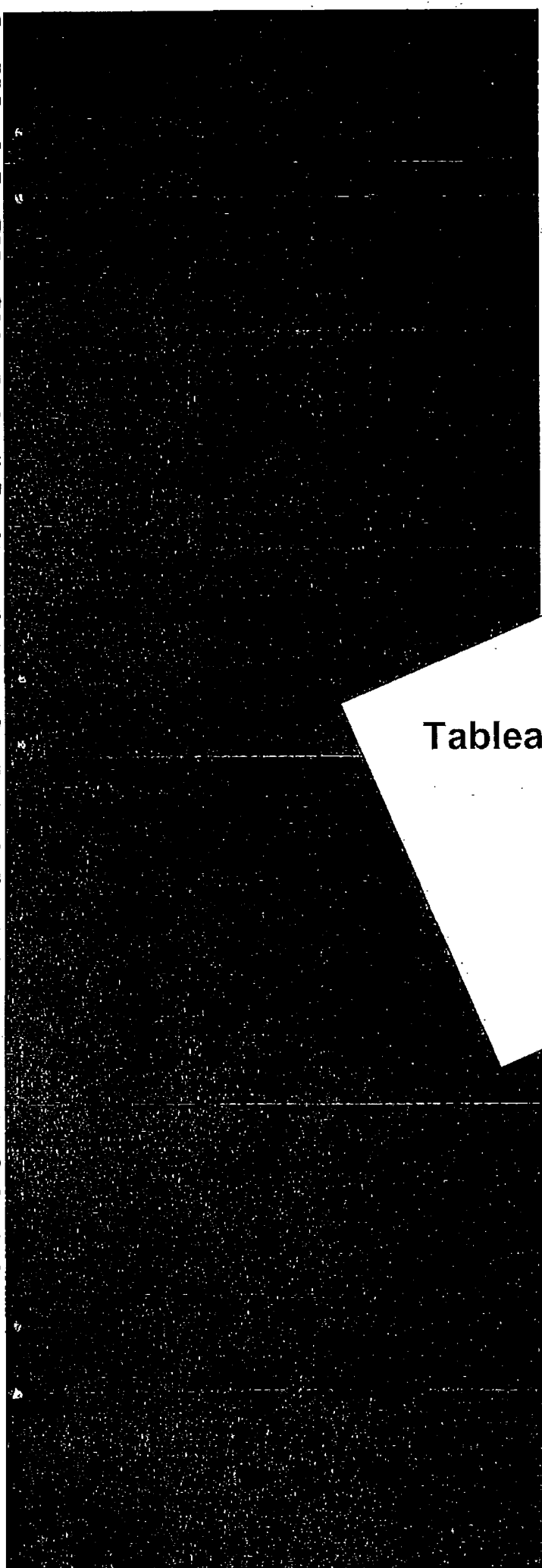
Les montants déterminés lignes 1, 3a, 5, 7a, 9, 10, 11 et 14 doivent être reportés sur la déclaration n° 2069-RCI-SD et ceux déterminés lignes 17 et 18 sur le relevé de solde n° 2572-SD.

- Pour les sociétés filiales d'un groupe de sociétés :

Les montants déterminés lignes 1, 3a, 5, 7a, 9, 10, 11 et 14 doivent être reportés sur la déclaration n° 2069-RCI-SD.

IV-3. Entreprises individuelles relevant de l'impôt sur le revenu : les montants déterminés lignes 1, 3a, 5, 7a, 9, 10, 11 et 14 doivent être reportés sur la déclaration n° 2069-RCI-SD et celui du crédit d'impôt disponible déterminé ligne 16 dans la partie réductions et crédits d'impôt de la déclaration de revenus n° 2042-C-PRO (case 8TL ou 8UW).

Les demandes de restitution anticipée ou à l'issue de la période d'imputation du crédit d'impôt non imputé sur l'impôt sur les sociétés sont formulées sur l'imprimé n°2573-SD par voie dématérialisée (procédure EDI ou EFI) ou sur l'imprimé n°2573-SD disponible sur le portail fiscal www.impots.gouv.fr.



Tableaux fiscaux Réel Normal

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise **SNC ELITOP**Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* **12**Adresse de l'entreprise **ZI route DE PARIS 14120 MONDEVILLE**Durée de l'exercice précédent* **12**Numéro SIRET* **4 0 0 9 9 6 4 0 1 0 0 0 1 6**Néant ☐ *Exercice N clos le,
31/12/2016

		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
	Frais d'établissement *	AA	AC	
	Frais de développement *	AB	CQ	
	Concessions, brevets et droits similaires	CX	AG	
	Fonds commercial (1)	AF	AI	
	Autres immobilisations incorporelles	AH	AK	
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AJ	AM	
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
	Terrains	AL	AO	
	Constructions	AN	AQ	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AP	AS	
	Autres immobilisations corporelles	AR	AU	
	Immobilisations en cours	AT	AW	
	Avances et acomptes	AV	AY	
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)			
	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	AX	CT	
	Autres participations	CS	CV	
	Créances rattachées à des participations	CU	BC	
	Autres titres immobilisés	BB	BE	
	Prêts	BD	BG	
	Autres immobilisations financières*	BF	BI	
TOTAL (II)		BH 45	BK 45	45
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *			
	Matières premières, approvisionnements	BL	BM	
	En cours de production de biens	BN	BO	
	En cours de production de services	BP	BQ	
	Produits intermédiaires et finis	BR	BS	
	Marchandises	BT 274 407	BU	274 407
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW	
	CRÉANCES			
	Clients et comptes rattachés (3)*	BX 21 685	BY	21 685
	Autres créances (3)	BZ 238 204	CA	238 204
Comptes de régularisation	DIVERS			
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC	
	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres)	CD	CE	
	Disponibilités	CF 298 370	CG	298 370
	Charges constatées d'avance (3)*	CH 2 959	CI	2 959
	TOTAL (III)	CJ 835 627	CK	835 627
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW		
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM		
	Ecart de conversion actif* (VI)	CN		
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO 835 672	1A	835 672
Renvois : (1) Dont droit au bail :		CP	(3) Part à plus d'un an	CR
Clause de réserve de propriété : *				
Immobilisations :		Stocks :		Créances :

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SNC ELITOP		Néant ☐ *	
				Exercice N	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 1 600)			DA	1 600
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...			DB	
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)			DC	
	Réserve légale (3)			DD	
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)			DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)			DG	
	Report à nouveau			DH	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	(165 601)
	Subventions d'investissement			DJ	
	Provisions réglementées *			DK	
	TOTAL (I)			DL	(164 001)
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM	
	Avances conditionnées			DN	
TOTAL (II)			DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP	
	Provisions pour charges			DQ	
TOTAL (III)			DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles			DS	
	Autres emprunts obligataires			DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)			DV	334 232
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	537 921
	Dettes fiscales et sociales			DY	127 520
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ	
	Autres dettes			EA	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)			EB	
TOTAL (IV)			EC	999 674	
Ecart de conversion passif* (V)			ED		
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)			EE	835 672	
RENOIS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital		IB	
	(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	IC	
			Ecart de réévaluation libre	ID	
			Réserve de réévaluation (1976)	IE	
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *		EF	
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		EG	999 674
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		EH		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SNC ELITOP							Néant ☐ *		
		Exercice N							
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	1 485 980	FB		FC	1 485 980		
	Production vendue { biens * services *	FD	305 179	FE		FF	305 179		
		FG		FH		FI			
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	1 791 159	FK		FL	1 791 159		
	Production stockée*					FM			
	Production immobilisée*					FN			
	Subventions d'exploitation					FO			
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)					FP			
	Autres produits (1) (11)					FQ	937		
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	1 792 096	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	1 782 986		
	Variation de stock (marchandises)*					FT	(274 407)		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU			
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV			
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	189 296		
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	13 451		
	Salaires et traitements*					FY	184 350		
	Charges sociales (10)					FZ	58 553		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements* - dotations aux provisions*					GA	440	
							GB		
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC		
	Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD			
	Autres charges (12)					GE	1 666		
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	1 956 339	
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	(164 243)	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*					GH			
	Perte supportée ou bénéfice transféré*					GI			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ			
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK			
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL			
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM			
	Différences positives de change					GN			
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO			
	Total des produits financiers (V)					GP			
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ			
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	15		
	Différences négatives de change					GS			
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT			
	Total des charges financières (VI)					GU	15		
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	(15)		
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	(164 258)		

(RENVIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SNC ELITOP		Néant ☐ *		
		Exercice N		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB		
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	90	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	1 253	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	1 343	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	(1 343)	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ		
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	1 792 096	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	1 957 698	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	(165 601)	
REVENUS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO		
	(2) Dont	produits de locations immobilières	HY	
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG	
	(3) Dont	- Crédit-bail mobilier *	HP	
		- Crédit-bail immobilier	HQ	
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH		
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ		
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK		
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)	HX		
	(6ter) Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		RC	
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD	
	(9) Dont transferts de charges	AI		
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2		
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3		
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	53	
	(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives	A6	obligatoires	A9
	(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :		Exercice N	
Pénalités, amendes fiscales et pénales		Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
		90		
Valeurs comptables des éléments d'actif cédés		1 253		
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N		
		Charges antérieures	Produits antérieurs	

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SNC ELITOP										Néant ☐ *		
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations				
						1		2		3		
								Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I				CZ		D8		D9		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II				KD		KE		KF		
CORPORELLES	Terrains					KG		KH		KI		
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9		KJ		KK		KL		
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1		KM		KN		KO		
		Installations générales, agencements et aménagements des constructions *		Dont Composants	M2		KP		KQ		KR	
		Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont Composants	M3		KS	7 644	KT		KU	
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *				KV		KW		KX		
		Matériel de transport *				KY		KZ		LA		
		Matériel de bureau et mobilier informatique				LB		LC		LD		
		Emballages récupérables et divers *				LE		LF		LG		
	Immobilisations corporelles en cours				LH		LI		IJ			
	Avances et acomptes				LK		LL		LM			
	TOTAL III				LN	7 644	LO		LP			
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence				8G		8M		8T		
		Autres participations				8U		8V		8W		
Autres titres immobilisés				IP		IR		IS				
Prêts et autres immobilisations financières				IT		IU		IV	45			
TOTAL IV				LQ		LR		LS	45			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)					ØG	7 644	ØH		ØJ	45		

CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence				
				par virement de poste à poste		3		4				
				1		2		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice				
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I		IN		CØ		DØ				
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II		IO		LV		LW				
CORPORELLES	Terrains			IP		LX		LY				
	Constructions	Sur sol propre		IQ		MA		MB				
		Sur sol d'autrui		IR		MD		ME				
		Inst. gales, agencés et am. des constructions			IS		MG		MH			
		Installations techniques, matériel et outillage industriels			IT		MJ	7 644	MK			
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales., agencés, aménagements divers			IU		MM		MN			
		Matériel de transport			IV		MP		MQ			
		Matériel de bureau et informatique, mobilier			IW		MS		MT			
		Emballages récupérables et divers *			IX		MV		MW			
	Immobilisations corporelles en cours			MY		MZ		NA				
	Avances et acomptes			NC		ND		NE				
	TOTAL III			IY		NG	7 644	NH				
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence			IZ		ØU		M7			
		Autres participations			IØ		ØX		ØY			
Autres titres immobilisés			II		2B		2C					
Prêts et autres immobilisations financières			I2		2E		2F	45				
TOTAL IV			I3		NJ		NK	45				
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)						I4		ØK	7 644	ØL	45	ØM

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

5 bis

**TABEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION
SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES**
2017
DGFIP N° 2054 bis

 Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Exercice clos le : 31/12/2016

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : SNC ELITOP

Néant ☒ *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 – col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 – col. 2) – col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis j du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne « Provisions réglementées ».

CADRE B
DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

- 1 — FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE
- 2 — FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE
- 3 — FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise **SNC ELITOP**Néant ☐ *

CADRE A

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES
(OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	CY	EL	EM	EN
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL II	PE	PF	PG	PH
Terrains		PI	PJ	PK	PL
Constructions	Sur sol propre	PM	PN	PO	PQ
	Sur sol d'autrui	PR	PS	PT	PU
	Inst. générales, agencements, aménagement des constructions	PV	PW	PX	PY
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	QA	QB	QC
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagement divers	QD	QE	QF	QG
	Matériel de transport	QH	QI	QJ	QK
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	QM	QN	QO
	Emballages récupérables et divers	QP	QR	QS	QT
	TOTAL III	QU	QV	QW	QX
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		ØN	ØP	ØQ	ØR

CADRE B

VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables	DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement TOTAL I	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6
Autres immob. incorporelles TOTAL II	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8
Constructions	Sur sol propre	R1	R2	R3	R4	R5	R6
	Sur sol d'autrui	R7	R8	S1	S2	S3	S4
	Inst. gales, agenc. et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc. am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9
TOTAL III	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8
Frais d'acquisition de titres de participation TOTAL IV	NL			NM			NO
Total général (I+II+III+IV)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NY
Total général non ventilé (NP+NQ+NR)	NW	Total général non ventilé (NS+NT+NU)		NY	Total général non ventilé (NW-NY)		NZ

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à évaluer			Z9	Z8
Primes de remboursement des obligations			SP	SR

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SNC ELITOP

Néant ☒ *

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4	
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF	
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI	
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	1J	IK	IL	IM	
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR	
TOTAL I		3Z	TS	TT	TU	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S	
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A	
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U	
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y	
TOTAL II		5Z	TV	TW	TX	
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	— incorporelles	6A	6B	6C	6D
		— corporelles	6E	6F	6G	6H
		— titres mis en équivalence	Ø2	Ø3	Ø4	Ø5
		— titres de participation	9U	9V	9W	9X
		— autres immobilisations financières (1) *	Ø6	Ø7	Ø8	Ø9
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S	
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W	
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y	6Z	7A	
TOTAL III		7B	TY	TZ	UA	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		7C	UB	UC	UD	
Dont dotations et reprises	— d'exploitation	UE	UF			
	— financières	UG	UH			
	— exceptionnelles	UJ	UK			
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I.					10	

(1) à détailler sur feuille(s) séparé(s) selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SNC ELITOP				Néant ☐ *							
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN					
	Prêts (1) (2)	UP		UR		US					
	Autres immobilisations financières	UT	45	UV		UW	45				
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA									
	Autres créances clients	UX	21 685		21 685						
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation prêts ou remis en garantie * (antérieurement constatée) UO)	ZI									
	Personnel et comptes rattachés	UY									
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ									
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM								
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	67 241		67 241					
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN								
		Divers	VP								
	Groupe et associés (2)	VC									
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	170 962		170 962						
	Charges constatées d'avance	VS	2 959		2 959						
	TOTAUX		VT	262 894	VU	262 849	VV	45			
RENOIS	(1)	Montant des	- Prêts accordés en cours d'exercice								
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	- Remboursements obtenus en cours d'exercice								
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG									
	à plus d'1 an à l'origine	VH									
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A									
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	537 921		537 921						
Personnel et comptes rattachés		8C	36 446		36 446						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	62 067		62 067						
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E									
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	16 851		16 851						
	Obligations cautionnées	VX									
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	12 155		12 155						
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J									
Groupe et associés (2)		VI	334 232		334 232						
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K									
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		ZI									
Produits constatés d'avance		8L									
TOTAUX		VY	999 674	VZ	999 674						
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2)	Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques	VL	334 232			
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK		* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032						

Désignation de l'entreprise : SNC ELITOP						Néant ☐ *		Exercice N, clos le : 31/12/2016			
I. RÉINTÉGRATIONS						BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE					
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail (entreprises à l'IR)		de l'exploitant ou des associés		à réintégrer :		WA				
	de son conjoint		moins part déductible*				WB				
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)		WD	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles		WE	WC				
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)		WF	Taxe sur les voitures particulières des sociétés (entreprises à l'IS)		WG	XE				
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option		RA	(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))		RB					
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)		WI	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)		XX	XW	90			
	Amendes et pénalités		WJ	Charges financières (art. 212 bis) *		XZ					
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*								XY		
Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)								IZ			
Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE		WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7	K7				
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme		- Imposées au taux de 15 % ou de 19 % (16 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)				I8				
			- Imposées au taux de 0 %				ZN				
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs*		- Plus-values nettes à court terme				WN				
			- Plus-values soumises au régime des fusions				WO				
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)									XR		
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *	Intérêts excédentaires (art. 39-1-3 et 212 du C.G.I.)		SU	Zones d'entreprises* (activité exonérée)		SW	WQ				
	Déficits étrangers antérieurement déduit par les PME (art. 209C)		SX	Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro		M8					
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage									YI		
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage									Y3		
							TOTAL I	WR	90		
II. DÉDUCTIONS						PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE					
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *									WS	165 601	
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)									WT		
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme		- Imposées au taux de 15 % (16 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)				WV				
			- Imposées au taux de 0 %				WH				
			- Imposées au taux de 19 %				WP				
			- Imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures				WW				
			- Imputées sur les déficits antérieurs				XB				
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %								IG		
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*									WZ		
Régime des sociétés mères et des filiales : (Quote-part des frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation									2A	XA	
Mesures d'incitation	Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*.									ZY	
	Majoration d'amortissement*									XD	
	Abattement sur le bénéfice et exonérations*	Reprise d'entreprises en difficultés (44 septies)	K9	Entreprises nouvelles 44 sexies	L2	Jeunes entreprises innovantes (44 sexies A)	L5	XF			
		Pôle de compétitivité hors CICE (44 undecies)	L6	Sociétés d'investissement immobilier cotées (art. 208C)	K3	Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)	PA				
		Zone franche urbaine -TE (44 octies, octies A)	ØV	Bassin d'emploi à redynamiser (44 duodecies)	IF	Zone franche d'activité (44 quaterdecies)	XC				
		Zone de revitalisation rurale (art. 44 quinquies)		PC							
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)									XS		
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé		Dont déduction exceptionnelle pour investissement		X9	Créance dégagée par le report en arrière de déficit		ZI	XG			
Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage									Y2		
III. RÉSULTAT FISCAL							TOTAL II	XH	165 601		
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :				bénéfice (I moins II) déficit (II moins I)		XI	XJ	165 511			
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*						ZL					
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*							XL				
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)						XN	XO	165 511			

SNC ELITOP

(ligne 1 à 1)
N° 2058-A

[illegible]

10

**DÉFICITS, INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER
ET PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES**

DGFIP N° 2058-B 2017

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SNC ELITOP		Néant ☐ *	
I. SUIVI DES DÉFICITS			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4		
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)	K5		
Déficits reportables (différence K4-K5)	K6		
Déficits de l'exercice (tableau 2058 A, ligne XO)	YJ		
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YK		
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1° bis A1. 1° du CGI, dotations de l'exercice	ZT	5 359	
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT			
(à détailler sur feuillet séparé)	Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1° bis A1. 2 du CGI *	ZV	ZW	
Provisions pour risques et charges *	8X	8Y	
	8Z	9A	
	9B	9C	
Provisions pour dépréciation *	9D	9E	
	9F	9G	
	9H	9J	
Charges à payer	9K	9L	
	9M	9N	
	9P	9R	
	9S	9T	
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :	YN	YO	
	ligne WI		ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
L1			

ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS
(art. L3113-1 et L3211-1 du code des Transports) (case à cocher)

XU

☐

- * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.
(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

**TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
ET RENSEIGNEMENTS DIVERS**

DGFIP N° 2058-C 2017

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SNC ELITOP										Néant ☐	
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	0C		AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	- Réserve légale	ZB				
	Résultat de l'exercice précédent celui pour lequel la déclaration est établie	0D			- Autres réserves	ZD					
	Prélèvements sur les réserves	0E			Dividendes	ZE					
	TOTAL I	0F			Autres répartitions	ZF					
					Report à nouveau (NB. Le total I doit nécessairement être égal au total II)	ZG					
TOTAL II								ZH			
DISTRIBUTIONS (Article 235ter ZCA)											
Montant total des sommes distribuées devant donner lieu au paiement de la contribution prévue à l'article 235 ter ZCA au titre de l'exercice								XV			
RENSEIGNEMENTS DIVERS											
ENGAGEMENTS	Engagements de crédit-bail mobilier (Précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail)	J7			YQ						
	Engagements de crédit-bail immobilier				YR						
	Effets portés à l'escompte et non échus				YS						
DETAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNNES	Sous-traitance				YT						
	Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)	J8			XQ	36 205					
	Personnel extérieur à l'entreprise				YU						
	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)				SS	37 909					
	Retrocessions d'honoraires, commissions et courtages				YV						
	Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)	ES	264		ST	115 181					
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052				ZJ	189 296					
IMPÔTS ET TAXES	Taxe professionnelle *, CFE, CVAE				YW	6 087					
	Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)	ZS			9Z	7 364					
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052				YX	13 451					
T.V.A.	Montant de la T.V.A. collectée				YY	221 489					
	Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations				YZ	293 076					
	Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS 1 ou modèle 2460 de 2014) *				0B	171 386					
	Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *				0S						
	Effectif moyen du personnel * (dont : apprentis : 3 handicapés :)				YP	9					
	Effectif affecté à l'activité artisanale				RL						
	Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *				ZK	%					
	Numéro du centre de gestion agréé *	XP									
	Filiales et participations: (Liste au 2059-G prévu par art. 38 II de l'ann. III au CGI)				Si oui cocher 1 Sinon 0						
	Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice				RG						
Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies				RH							
RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.	JA		Plus-values à 15%	JK						
				Plus-values à 0%	JL						
				Imputations	JC						
	Groupe : résultat d'ensemble.	JD		Plus-values à 15%	JN						
				Plus-values à 0%	JO						
				Imputations	JF						
Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale		JH		N° SIRET de la société mère du groupe		JJ					

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SNC ELITOP

Néant ☐ *

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

Nature et date d'acquisition des éléments cédés*	Valeur d'origine*	Valeur nette réévaluée*	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements*	Valeur résiduelle
	②	③	④	⑤	⑥
1 FOUR ROTISSOIRE 19/09/2008	1 746		1 746		
2 FOUR 01/01/2010	2 138		2 138		
3 NILFISK SCRUBTEC 02/04/2013	3 760		2 506		1 253
4					
5					
6					
7					
8					
9					
10					
11					
12					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées*

Prix de vente		Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-values taxables à 19 % (1)
				⑩			
⑦		⑧	⑨	19 %	15 % ou 16 %	0 %	⑪
I - Immobilisations*	1						
	2						
	3	(1 253)	(1 253)				
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	17	Résultats nets de concession ou de sous concession de licences d'exploitation de brevets faisant partie de l'actif immobilisé et n'ayant pas été acquis à titre onéreux depuis moins de deux ans					
	18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	20	Divers (détail à donner sur une note annexe) *					
	CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) ⑨		(1 253)				
	CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) ⑩		(A)	(B) (ventilation par taux)	(C)		
CADRE C : autres plus-values taxables à 19 % ⑪							

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

**Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)**

Désignation de l'entreprise : SNC ELITOP					Néant ☒
A ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES À COURT TERME (à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)					
Origine		Montant net des plus-values réalisées*	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie				
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)				
	sur 10 ans				
	sur une durée différente (art 39 quaterdecies 1 ter et 1 quater CGI)				
	TOTAL 1				
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant anté- rieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
	N-1				
	N-2				
	N-1				
	N-2				
	N-3				
	N-4				
	N-5				
	N-6				
	N-7				
	N-8				
	N-9				
TOTAL 2					
B PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.					
☐ Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission (personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)			☐ Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)		
Origine des plus-values et date des fusions ou des apports	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant anté- rieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer	
TOTAL					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise : SNC ELITOPNéant ☒ *Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ^① ou 16 % ^②.Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées
exclus du régime du long terme (art. 219 I a *sexies*-0 bis du CGI) ^① *.Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€
(art. 219 I a *sexies*-0 du CGI) ^① *.^① Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés^② Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine ^①	Moins-values à 16 % ^②	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 16 % ^③	Solde des moins-values à 16 % ^④
Moins-values nettes N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1		
	N-2		
	N-3		
	N-4		
	N-5		
	N-6		
	N-7		
	N-8		
	N-9		
	N-10		

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *

Origine ^①	Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice ^⑥	Solde des moins-values à reporter col ^⑦ = ^② + ^③ + ^④ - ^⑤ - ^⑥ ^⑦
	À 19 %, 16,5 % ⁽¹⁾ ou à 15 % ^②	À 19% ou 15 % imposables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a <i>sexies</i> -0 du CGI) ^③	À 19% ou 15 % imposables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a <i>sexies</i> -0 bis du CGI) ^④	À 15 % Ou À 16,5 % ⁽¹⁾ ^⑤		
Moins-values nettes N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montant restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1					
	N-2					
	N-3					
	N-4					
	N-5					
	N-6					
	N-7					
	N-8					
	N-9					
	N-10					

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5 % (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

15

RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS VALUES A LONG TERME
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS

DGFIP N° 2059-D 2017

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : <u>SNC ELITOP</u>					Néant ☒ *	
I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N - 1) ...	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés { - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6) ...	7					
II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5°, 6°, 7° alinéas de l'art. 39-1-5° du CGI)						
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤		
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : SNC ELITOP		Néant ☐	
Exercice ouvert le : 01/01/2016		et clos le : 31/12/2016	
Durée en nombre de mois		12	
Si l'entreprise est membre d'une intégration fiscale, indiquez le SIREN et la dénomination de la société tête de groupe :			
I Production de l'entreprise			
Ventes de marchandises	OA	1 485 980	
Production vendue – Biens	OB	305 179	
Production vendue – Services	OC		
Production stockée	OD		
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE		
Subventions d'exploitation reçues	OF		
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	OH	937	
Transferts de charges refacturées et transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI		
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK		
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL		
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT		
TOTAL I	OM	1 792 096	
II Consommation de biens et services en provenance de tiers (1)			
Achats de marchandises (droits de douane compris)	ON	1 782 986	
Variation de stocks (marchandises)	OO	(274 407)	
Achats de matières premières et autres approvisionnements (droits de douane compris)	OP		
Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)	OQ		
Autres achats et charges externes, à l'exception des loyers et redevances	OR	153 091	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OS		
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU		
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	OW	1 666	
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante	OY		
Taxes sur le C.A. autre que la TVA, contributions indirectes (droits sur les alcools et les tabacs...), T.I. P.P.	OZ		
Fraction des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9		
TOTAL 2	OJ	1 663 337	
III Valeur ajoutée produite			
Calcul de la Valeur Ajoutée	TOTAL 1 - TOTAL 2	OG	128 759
IV Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le 1330-CVAE pour multi-établissements et sur les formulaires n° 1329-AC-SD et 1329-DEF).	SA	128 759	
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE (cf. notice de la déclaration n° 1330-CVAE-SD), compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330-CVAE-SD.			
MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE	EV	X	
Chiffre d'affaires de référence CVAE	GX	1 791 159	
Période de référence	GY	0 1 / 0 1 / 2 0 1 6	
Date de cessation	HR	3 1 // 1 2 / 2 0 1 6	
Pour les entreprises de crédit, les entreprises de gestion d'instruments financiers, les entreprises d'assurance, de capitalisation et de réassurance de toute nature, cette fiche sera adaptée pour tenir compte des modalités particulières de détermination de la valeur ajoutée ressortant des plans comptables professionnels (extraits de ces rubriques à joindre).			
(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OS, OW et OZ des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.			
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.			

17

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N° 2059-F 2017

Formulaire obligatoire
(article 38 de l'ann. III au CGI)

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

1/1 (1)

Néant ☐

EXERCICE CLOS LE 31/12/2016

N° SIRET 4 0 0 9 9 6 4 0 1 0 0 0 1 6

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SNC ELITOP

ADRESSE (voie) 21 route DE PARIS

CODE POSTAL 14120 VILLE MONDEVILLE

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise P1 2 Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P3 100

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise P2 Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P4

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination CARREFOUR PROXIMITE FRANCE
N° SIREN (si société établie en France) 345130488 % de détention 99.00 Nb de parts ou actions 99
Adresse : N° 21 Voie route de Paris
Code Postal 14120 Commune MONDEVILLE Pays FRANCE

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
Naissance : Date N° Département Commune Pays
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
Naissance : Date N° Département Commune Pays
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté
chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

(1)

Néant ☒ *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 31/12/2016

N° SIRET 4 0 0 9 9 6 4 0 1 0 0 0 1 6

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SNC ELITOP

ADRESSE (voie) ZI route DE PARIS

CODE POSTAL 14120

VILLE MONDEVILLE

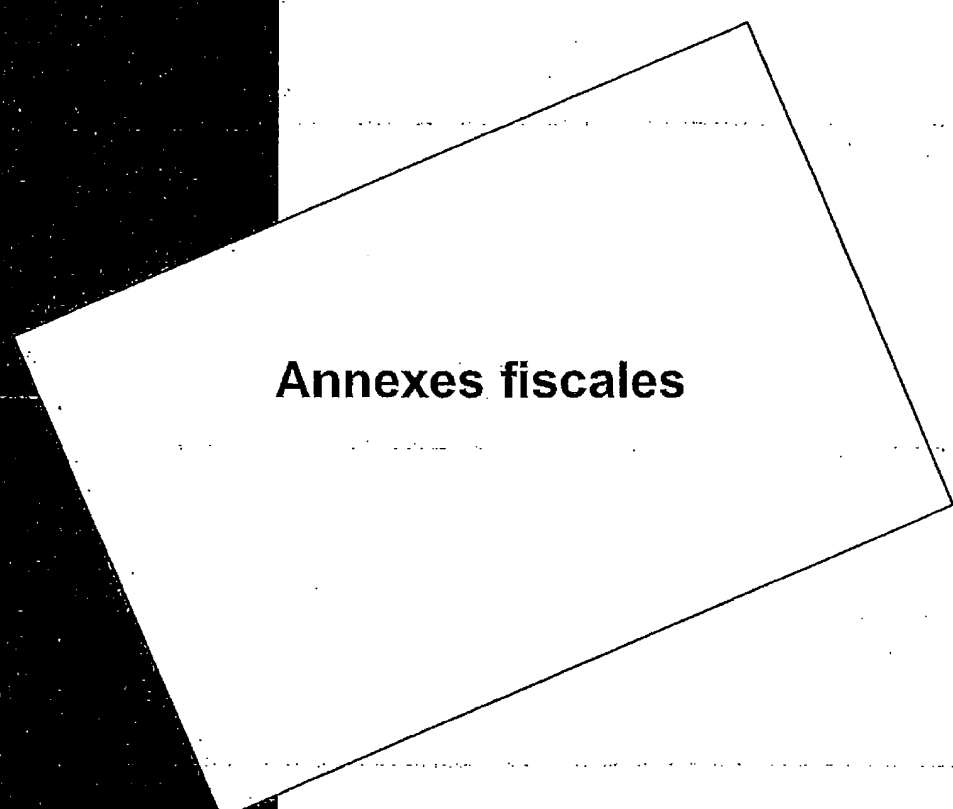
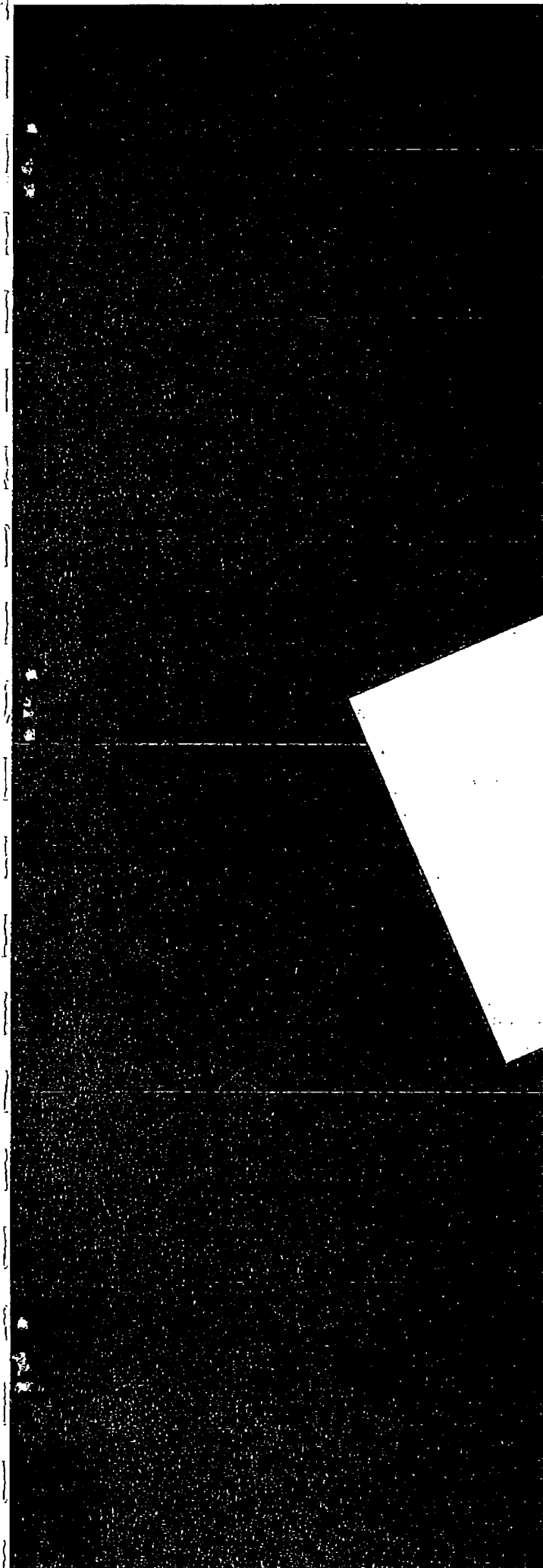
NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

P5

Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032



Annexes fiscales

DÉTAIL DES CHARGES À PAYER

CA18CHAPAY



Désignation de l'entreprise SNC ELITOP

ZI route DE PARIS

14120 MONDEVILLE

[illegible]

CA20CHAAVA



14120 MONDEVILLE

[illegible]

1

2

3

4

5

6

7

8

9

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

26

27

28

29

30

31

32

33

34

35

36

37

38

39

40

41

42

43

44

45

ELITOP

SNC au capital de 1.600 euros
Siège social : MONDEVILLE (14120) Z.I. Route de Paris
400 996 401 RCS CAEN

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 26 MAI 2017**

RESOLUTION AFFECTANT LE RESULTAT

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, approuvant la proposition de la gérance, décide de répartir la perte nette comptable de l'exercice social clos le 31 décembre 2016, soit (165.601,90) euros, entre les associés au prorata de leur participation dans le capital social au 31 décembre 2016, soit :

- à CARREFOUR PROXIMITE FRANCE (163.945,88) euros
- à PROFIDIS (1.656,02) euros

Cette résolution a été adoptée à l'unanimité.

POUR COPIE CONFORME

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'P' followed by a series of loops and a long horizontal stroke extending to the right.